



2345, rue Jarry Est, édifice A  
Montréal (Québec)  
CANADA H1Z 4P3  
Téléphone : (514) 728-3999  
Télécopieur : (514) 728-5147  
[www.cemr.ca](http://www.cemr.ca)

# MÉMOIRE

du

Centre d'expertise sur les matières résiduelles

sur le

Plan de développement durable du Québec

**15 février 2005**

# 1- PRÉSENTATION DU CENTRE D'EXPERTISE SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET NOTRE INTÉRÊT AU SUJET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

## LA RÉFÉRENCE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le *Centre d'expertise sur les matières résiduelles* est né de la volonté commune de RÉSEAU Environnement, de ICI Environnement et de la Ville de Montréal de contribuer à une gestion durable et responsable des matières résiduelles.

Créé au printemps 2000, le *Centre* a pour mission de:

- valoriser et faire connaître les enjeux de la gestion des matières résiduelles par la diffusion de l'information dans un contexte de développement durable;
- promouvoir, favoriser et soutenir l'innovation et le développement de l'expertise québécoise dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

Le développement et la promotion d'une gestion durable et responsable des matières résiduelles ainsi que la mise en valeur d'un volet d'interprétation auprès de clientèles ciblées contribuent à l'originalité du centre.

## **LES PARTENAIRES**

**ICI Environnement** (Information, Concertation, Intervention) regroupe les chercheurs en environnement de 14 institutions universitaires du Québec. Il constitue un potentiel important d'accroissement de la recherche et du développement dans le domaine de la gestion des matières résiduelles au Québec. Sa participation vise à développer les connaissances et le savoir-faire de ses chercheurs dans le domaine des matières résiduelles, tant pour les problématiques québécoises qu'internationales.

**RÉSEAU Environnement** regroupe les professionnels, les entreprises, les municipalités et les organismes œuvrant dans le domaine environnemental. Il assure un rôle de leader dans la diffusion des connaissances techniques. Il représente ses membres auprès de différents intervenants et les aide à se

positionner sur les marchés québécois, nationaux et internationaux. Sa participation vise à promouvoir l'expertise de ses membres dans le domaine des matières résiduelles, tant au Québec qu'à l'étranger.

La **Ville de Montréal** joue un rôle important dans la gestion des matières résiduelles au Québec. Les travaux qu'elle a réalisés au Complexe environnemental de Saint-Michel, son plan directeur de gestion des matières résiduelles et ses différents programmes de réduction de la masse des déchets, de recyclage, de compostage et de sensibilisation ont largement contribué au cours des dernières années à faire connaître le savoir-faire québécois. La Ville de Montréal se positionne aussi comme un modèle en matière environnementale et un leader mondial dans le domaine de la gestion environnementale en milieu urbain. Montréal est d'ailleurs sollicitée par d'autres grandes agglomérations partout dans le monde pour son expertise en cette matière.

### **TROIS VOLETS DE DÉVELOPPEMENT**

Les forces complémentaires des organisations à la base du *Centre d'expertise sur les matières résiduelles* ont été mises à profit. Le *Centre* s'est doté de trois volets stratégiques de développement:

- une vitrine technologique;
- un carrefour de la recherche et du développement;
- un pôle I/D (information/ diffusion).

Ces trois volets s'intègrent parfaitement dans la mission du *Centre d'expertise sur les matières résiduelles* et dans la politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008.

La **vitrine technologique** du *Centre d'expertise sur les matières résiduelles* offre aux entreprises du Québec de contribuer à la démonstration et à la diffusion des technologies qu'elles ont développées dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. À cet effet, le Centre met à leur disposition des infrastructures d'exposition et des techniques de démonstration ainsi qu'une aide technique pour faire connaître leur savoir-faire. La première vitrine technologique est localisée au Complexe environnemental de Saint-Michel, mais le centre prévoit développer ce concept ailleurs au Québec selon les besoins des entreprises participantes.

Le **carrefour de la recherche et du développement** est un lieu de convergence des acteurs, des universitaires et des organisations privées et publiques, dans le domaine de la recherche et du développement en matières résiduelles. Il permet de dégager les axes de développement et de préciser les priorités d'action dans ce domaine. À terme, il deviendra un carrefour international pour trouver des solutions adaptées aux problématiques des agglomérations des pays en

émergence. Dans cette optique, le centre accueillera des chercheurs d'autres pays pour des projets de recherche communs dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Le centre sera un véritable lieu d'échange et de diffusion des connaissances.

Le **pôle I/D (Information /Diffusion)** du *Centre d'expertise sur les matières résiduelles* est un lieu de diffusion, au niveau national et international, des expériences et des connaissances des Québécois dans le domaine environnemental. De plus, ce pôle joue un rôle d'interprétation, d'information, de sensibilisation et d'éducation tant auprès des Québécois que des partenaires et des visiteurs étrangers sur les problématiques de la gestion des matières résiduelles et sur les solutions appliquées pour y faire face dans le respect d'un développement durable et responsable.

Dans cette perspective, les trois volets du *Centre d'expertise sur les matières résiduelles* supportent la mission du Centre et offrent, à l'échelle internationale, les connaissances, la recherche et le développement, la diffusion et l'information sur tous les aspects de la gestion des matières résiduelles.

### **Le Centre d'expertise sur les matières résiduelles, un interlocuteur de choix en matière de développement durable**

Le *Centre d'expertise sur les matières résiduelles* a un parti pris pour le développement durable car ce principe est au cœur même de sa mission et toutes ses activités s'inscrivent dans cette optique. De plus, le Centre participe activement depuis près de deux ans, aux rencontres du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal avec 80 autres partenaires et il y a déjà adhéré en termes d'actions identifiées et concrètes.

Depuis sa création, le *Centre d'expertise sur les matières résiduelles* a nettement fait ses preuves et plusieurs facteurs concourent à sa notoriété et sa pertinence. Au premier chef, les forces complémentaires des organisations à la base du Centre sont le principal atout. En effet, il n'existe pas au Québec un tel partenariat stratégique du secteur municipal et gouvernemental, du monde des affaires et de l'industrie, et du milieu universitaire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

En outre, le concept de la Vitrine technologique du Québec en gestion des matières résiduelles est en soi unique et les résultats d'achalandage démontrent l'à-propos de ce lieu de promotion du savoir-faire québécois dans ce secteur. Plus de 2 500 visiteurs provenant d'organismes et de municipalités du Québec et de 31 différents pays ont trouvé à la Vitrine des outils évolués de gestion intégrée ainsi que des solutions innovantes adaptées à leurs besoins. Quant aux entreprises partenaires, la Vitrine leur offre un outil de marketing intéressant qui accroît leur visibilité et leur crédibilité. C'est cette notoriété et le dynamisme dont

il fait preuve qui permettent aujourd'hui au Centre d'expertise de recruter de nouvelles entreprises dont les contributions annuelles assurent le financement du tiers des opérations du Centre. En effet, les entreprises investissent annuellement 15 000 \$ chacune pour faire partie de la Vitrine technologique. Suite à l'aménagement récent de la Vitrine – Phase II, nous pouvons maintenant accueillir un total de 12 entreprises par le biais d'un protocole de deux ans. D'ici la fin de l'année, nous projetons combler tous les espaces disponibles.

Au chapitre du Pôle I/D (Information et diffusion) et du Carrefour R&D, le bilan des activités dans ces deux volets est plus que positif et les retombées sur la collectivité québécoise sont indéniables. Le safari environnemental à vélo, activité de sensibilisation à la gestion des déchets réalisée sur le pourtour de l'ancienne carrière Miron, a suscité beaucoup d'intérêt parmi la population locale, voisine du site du Complexe environnemental de Saint-Michel. Quant à la création d'un comité aviseur regroupant 19 personnalités marquantes du milieu des matières résiduelles, il a abouti à la publication de deux documents de réflexion qui mettent à jour les pistes à privilégier dans le domaine de la recherche sur les matières résiduelles: « Agir pour l'avenir - Axes de développement et pistes d'action dans le domaine des matières résiduelles » et « Réflexions sur la gestion des matières résiduelles », fournis en annexe.

Nous pouvons affirmer qu'après quatre ans d'activités, le *Centre d'expertise sur les matières résiduelles* fait déjà figure de chef de file dans le paysage environnemental québécois et qu'il entend devenir une référence mondiale dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Ce rôle ne saurait se concrétiser sans l'apport notable de ses trois membres fondateurs : la Ville de Montréal, I.C.I Environnement et RÉSEAU Environnement.

## **2- OPINIONS SUR LA DÉMARCHE PROPOSÉE DANS LE DOCUMENT – PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS**

---

Le plan de développement durable du Québec présenté pour consultation constitue l'amorce d'un processus qui permettra, entre autres, aux différents ministères de coordonner leurs activités respectives. Il devrait aussi rendre possible la mise à niveau des informations et exposer la volonté gouvernementale, autant à la verticale qu'à l'horizontale, auprès de tous les ministères et organismes.

Nous croyons que cette intervention québécoise permettra d'aider à centrer les priorités et à cibler les interventions de tous les participants en matière de développement durable. Ce plan se veut intégrateur.

Nous nous préoccupons par contre de savoir quels sont les mécanismes prévus pour établir des partenariats viables et efficaces et quels en sont les échéanciers précis. Car l'important n'est-il pas d'agir ?

Le projet de loi est normalement adopté à la suite de la consultation publique. Cependant, ici on procède à une consultation préalable sur un avant-projet de loi, ce qui retarde d'autant la mise en application des principes et des mesures contenus dans l'énoncé rendu public. De plus, l'échéancier de mise en œuvre proposé est un peu décevant puisqu'il reporte à 2006 l'élaboration des actions de développement durable des ministères et des organismes gouvernementaux.

Quant à la définition du développement durable telle que libellée dans le plan, nous l'adoptons d'emblée et nous nous l'approprions : « *processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement* ».

L'avant-projet de loi présente une approche pragmatique des principes soutenant le développement durable en permettant de les rendre plus concrets et donc plus réalisables. Il favorise le partenariat dans toute sa démarche. L'énoncé des principes est bâti sur les acquis. Il intègre en quelque sorte l'avancement des différents dossiers importants qui ont touché l'industrie environnementale au cours des dernières années.

Le plan d'actions pour le développement durable a l'avantage de présenter la base d'un montage financier avec ses intrants et ses extrants. Nous préconisons que l'argent qui prend sa source dans le domaine environnemental, entre autres par l'application des lois 102 et 130, soit retourné totalement au financement des actions du milieu environnemental concerné.

La création d'un Fonds vert prévue pour appuyer les mesures prises par le ministre n'inclut malheureusement pas, du moins dans l'avant-projet de loi, la gestion des fonds fédéraux associés aux changements climatiques dans toutes les provinces. Est-ce un oubli? Quant à l'ouverture faite aux legs et aux dons des fondations, nous la trouvons vraiment intéressante.

Le Centre appuie la nomination d'un commissaire au développement durable. La création de ce nouveau poste rassure les intervenants du milieu. Nous préférierions toutefois que sa nomination soit faite directement par l'Assemblée nationale au même titre que le vérificateur général. La création de ce nouveau poste « d'ange gardien » se veut un mécanisme facilitant les conditions de succès du suivi et de la pérennité du plan d'actions.

Le Centre voit d'un bon œil l'instauration d'indicateurs de développement durable. Nous tenons toutefois à ajouter que des critères d'analyse de projets devraient être élaborés au préalable.

Dans la définition des critères, nous favorisons également la conjugaison de compétences et de méthodologies émanant à la fois de sciences humaines pour aborder les aspects sociaux du développement durable et de sciences pures afin d'en aborder les impacts environnementaux.

Puisque l'information et la sensibilisation du public sont un incontournable du développement durable, il s'avère nécessaire de dévoiler et d'effectuer la promotion des documents de consultation auprès de la population en général. La compréhension du grand public est primordiale à ce changement de cap.

### 3- OPINIONS SUR LES PRINCIPES ET LES MESURES DÉFINIS

---

Nous réalisons très bien que les 14 principes formulés par l'administration publique n'ont pas nécessairement tous le même poids, mais ils permettent dans leur ensemble de bien encadrer le domaine complet de l'environnement. Ces principes sont tous interreliés.

Nous croyons qu'afin de démontrer sa conviction à faire appliquer et mettre en œuvre le plan de développement durable, le gouvernement doit s'assurer que les quatorze principes soient bel et bien tous pris en compte. Il serait trop facile de choisir les principes qui demandent le moins d'efforts.

Au *Centre d'expertise sur les matières résiduelles*, nous privilégions les 5 principes suivants :

- 1) Les principes nos 12 et 13, sur la **production et la consommation responsables** et sur le **pollueur-utilisateur payeurs**, qui préconisent ou qui privilégient la gestion en amont. Au Centre, nous disons toujours que « **le déchet le moins cher est celui qu'on ne produit pas** ». Ces principes sont des indicateurs de la réduction et doivent s'inscrire dans une approche de l'analyse du cycle de vie. «Pour être plus viable, une société doit revoir ses modes de production et de consommation, les rendre plus efficaces et plus responsables afin de diminuer le gaspillage » (p.29). Le Québec doit s'engager dans une démarche globale. Nous vous y aiderons.

- 2) Le principe no 6, **l'accès au savoir**, nous interpelle directement au niveau des trois missions du Centre et assure la relève.
- 3) Les principes nos 8 sur la **Prévention** et 9 sur **la Précaution**: le ministère a eu du flair, de l'audace et l'intelligence d'associer le principe de précaution en complément de celui de la prévention. L'argumentation de Hubert Reeves aura été mise à profit.

Le Centre ne prétend pas se substituer au ministère pour dire à combien le Fonds Vert devrait se chiffrer à et qui le distribuer dans le détail ... ce n'est pas notre rôle! Mais les travaux que réalise chaque année notre Comité avisé qui regroupe 19 sages du Québec en gestion des matières résiduelles, nous a permis d'identifier les axes prioritaires de la recherche et du développement dans le domaine des matières résiduelles. Ne nous oubliez pas !

Nous souhaitons qu'après le processus de bonification de cet avant-projet de loi sur le développement durable, il en résulte une application et des directives pratiques et une reddition de comptes annuels pour tous les ministères concernés ainsi que des intervenants sociaux, économiques et environnementaux.

Enfin, le plan permettra de formuler une somme inouïe d'actions concrètes compte tenu du nombre d'intervenants qui ont soumis des suggestions.

#### **4. ACTIONS QUE LE CENTRE D'EXPERTISE SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES EST PRÊT À MENER POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC**

---

Dans le cadre de la phase de démarrage du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal (un de nos membres fondateurs), nous avons déjà consigné par écrit nos intentions de contribuer aux actions proposées suivantes :

##### *4A-Participer aux grands événements à caractère environnemental*

Le Centre, par le biais de sa Vitrine technologique, participe tous les deux ans au Salon Americana et il y fait la promotion des entreprises partenaires. Cette année, le thème du salon est l'Éco-Ville : moteur de solutions environnementales durables. La visite officielle du Salon Americana se déroulera cette année à la Vitrine technologique et au Complexe environnemental de St-Michel ainsi qu'à la TOHU où sont localisés les nouveaux bureaux du Centre et où s'effectue le

mariage du « culturel » et de « l'environnemental ». Le Centre participe aussi au Salon des technologies environnementales du Québec, à la Semaine québécoise de la réduction des déchets et il s'associe à des missions locales et internationales réalisées avec Réseau Environnement, le ministère du Développement Économique et Régional et de la Recherche, Industrie Canada, Développement Économique Canada, le ministère du Commerce International, le ministère de l'Environnement du Québec et Environnement Canada, les consulats et les ambassades, les collectifs en environnement, le CIRAI (Centre Interuniversitaire de Référence sur l'Analyse, l'Interprétation et la Gestion du cycle de vie des produits, procédés et services) les réseaux de ressourceries, la Communauté Métropolitaine de Montréal, les chantiers de l'économie sociale, etc.

#### *4B-Faire la promotion de la réduction des gaz à effets de serre dans la gestion des matières résiduelles*

Dans la stratégie montréalaise globale sur les gaz à effets de serre, la Ville de Montréal compresse les biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel vers l'usine de valorisation des biogaz de Gazmont. C'est pourquoi nous faisons principalement la promotion de la centrale Gazmont qui transforme 20 000 mètres cubes de biogaz en électricité (de 20 à 25 MW permettant d'alimenter de 30 000 à 35 000 personnes), ce qui permet de clamer haut et fort le retrait d'un équivalent de 300 000 véhicules en marche 24 heures par jour.

Une autre entreprise de la Vitrine participe à cette réduction des GES. Intersan qui a construit un bioréacteur à Ste-Sophie en 2001 et qui a signé un protocole avec Cascades et Gaz Métropolitain afin d'acheminer son biogaz à l'usine de Papier Rolland, située à 13 kilomètres de là.

Et enfin, notre directeur général s'est acheté un véhicule « 4 cylindres », moins énergivore et moins polluant, après avoir eu des V- 8 et des 6 cylindres!!!

#### *4C- Pratiquer une gestion responsable des ressources*

Le Centre applique les principes du développement durable jusque dans l'aménagement de ses bureaux. Notre vitrine et nos bureaux administratifs sont dotés de tapis recyclés Interface, les murs sont peints avec de la peinture recyclée de marques Eco-Peinture ou Boomerang, et son mobilier est fait de bois recyclé ou de meubles récupérés ou réutilisés. Quant à la vaisselle utilisée pour l'accueil des visiteurs, elle est durable et recyclable.

Le Centre possède aussi des stèles fabriquées à même des roues de vélos et des panneaux de signalisation faits à partir de vieilles affiches électorales récupérées dans les écocentres.

Afin d'assurer la sécurité et la santé des personnes et des végétaux aux environs des lieux d'enfouissement technique, des technologies innovantes sont utilisées comme celle de Solmax-Texel pour ses membranes géantes et étanches et celle de Roctest Itée pour ses puits de surveillance de la migration du biogaz et du lixiviat. Ce sont des technologies novatrices de ce genre que promouvoit la Vitrine.

#### *4D- Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels*

Lors des travaux d'aménagement des premiers bureaux du Centre, nous avons fait appel à des jeunes de l'arrondissement Villeray / St-Michel / Parc-Extension afin de marquer notre implication sociale dans le milieu. La réalisation d'une murale par un jeune graffiteur a donné lieu à l'organisation d'un concours auprès des écoles du quartier sur le thème des 3RV et ma communauté.

Les bureaux du Centre sont maintenant situés à la TOHU, dans un immeuble qui recevra une accréditation « or » de LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) car il est chauffé par géothermie passive et grâce à des conduits radiants dans les planchers via un échangeur de chaleur utilisant l'eau chaude de la centrale Gazmont.

Nous faisons aussi la promotion de l'entreprise Odotech pour s'assurer de bien mesurer et de caractériser les odeurs nauséabondes souvent associées à des sites d'enfouissement, des usines de filtration ou des porcheries et donc sujets à des plaintes de citoyens riverains.

#### *4E- Pratiquer une gestion responsable des ressources :*

Nous proposerons de nouvelles façons de faire par le biais des entreprises membres de Réseau Environnement (2 000 membres) et des universités membres de ICI Environnement (14).

Nous assumerons notre leadership auprès des 80 autres partenaires du plan de développement durable de la Ville de Montréal dans la mise en place de cette action.

Nous continuerons à promouvoir notre vitrine technologique et l'éco-centre situé au-dessus, auprès des villes et des MRC du Québec afin de faire connaître les techniques innovantes liées à la gestion des matières résiduelles, des

technologies qui permettront de bonifier leur PGMR en vue d'atteindre les objectifs de 2008. Différentes technologies sont liées au compostage dont celle de Conporec qui a fait ses preuves depuis une dizaine d'années dans la région de Sorel-Tracy et celle de Fertilal qui projette sérieusement de s'inscrire à la Vitrine technologique pour présenter son système CIS-100 Mechtronix. Quant à l'optimisation de routes de collecte à l'aide de systèmes de pesée à mode dynamique, elle peut déjà être une réalité grâce au système mis au point par la compagnie Xactec Technologies.

*4F- Mettre en place des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les Industries, les Commerces et les Institutions (ICI)*

Par le biais de notre carrefour de la recherche et du développement, nous proposerons de nouveaux développements incitatifs pour améliorer la performance de la récupération et du recyclage. De plus, les entreprises membres de la Vitrine technologique proposent déjà des moyens d'améliorer la récupération. Mentionnons en particulier RSC-Groupe TIRU, Cascades-Groupe Tissu et Xactec Technologies.

*4G- Encourager et adopter les bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, Institutions et commerces*

À priori, le Centre d'expertise est conçu comme un organisme intégrateur du monde municipal, du milieu universitaire et du secteur de l'industrie. Nous participerons à la création du réseau d'échanges sur les bonnes pratiques de développement durable, particulièrement dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. En outre, nous souhaitons assumer un rôle de leader auprès des autres partenaires dans la mise en place de cette action.

À titre de membre du 3R MCDQ, le Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec, nous sommes en mesure de faire connaître les nouvelles avenues et les nouvelles pratiques de développement durable préconisées par ses membres.

Le Centre d'expertise sur les matières résiduelles poursuivra ses efforts pour mettre en contact des responsables d'usines ou d'entreprises et des décideurs, dans le cadre de la création de consortiums de co-génération ou de recyclage. Mentionnons par exemple la gazéification de copeaux de bois ou le remplacement, à titre de projet pilote, de la couche de sable de la membrane de

recouvrement d'un lieu d'enfouissement sanitaire par du verre mixte dit « sale », concassé à la bonne granulométrie.

Dans la mise en place d'une gestion écologique du milieu naturel des grands parcs, nous continuerons à générer des idées auprès des responsables du Complexe environnemental de Saint-Michel et de la TOHU, la Cité des arts du cirque, en proposant par exemple le réemploi d'un vieux compacteur à déchets à des fins éducatives et l'utilisation de stèles en roues de vélo à des fins de signalisation.

Enfin, le Centre participera à titre de co-organisateur avec la Ville de Montréal, à la mise sur pied d'un concours de design industriel axé sur la réduction de la quantité de déchets à traiter. Ce concours permettra de dynamiser la création ou la modification de produits d'usage courant en respectant les principes du développement durable et de ce fait, d'augmenter la disponibilité des produits écologiques et stimuler la demande locale pour les designers industriels.

## 5. CONCLUSIONS / AUTRES COMMENTAIRES

---

Le plan de développement durable, en bref, c'est une belle initiative. Cet exercice de consultation et de marketing du développement durable est bon a priori pour le Capital Humain et Nature. Le document et ses implications sont une bonne synthèse de ce qui se passe au Québec. Il nous permet de préparer un bon plan de travail. C'est une mise en situation bien articulée pour que tous les intervenants avancent ensemble dans la même direction, avec les forces bien alignées! La liste exhaustive des suggestions qui seront présentées par tous les intervenants vous permettront d'assurer la cohérence des actions. Ils généreront des gains certains en environnement. C'est une belle intégration gouvernement-industrie-recherche et développement.

Le protocole de Kyoto occupe ces jours-ci le devant de la scène médiatique et à compter de demain, le 16 février, chaque pays devra respecter des objectifs internationaux de développement durable. Ce cadre de gouvernance (le plan) suscite les débats et la réflexion simultanée des acteurs québécois et canadiens en environnement.

Si les coûts sont élevés, il faudra du financement. L'argent a toujours été le nerf de la guerre. Nous saluons donc la création d'un Fonds vert.

Pour terminer, le Centre privilégie l'approche du cycle de vie et il met l'accent sur la gestion en amont. La réduction, la production et la consommation responsables et le pollueur-utilisateur payeurs qui préconisent ou qui privilégient la gestion en amont : « **le déchet le moins cher est celui qu'on ne produit pas** ».

Permettez-nous de formuler une suggestion au ministre de l'Environnement qui a récemment donné de bonnes performances médiatiques, notamment dans le cadre de l'émission *Toute le monde en parle*. Il s'agirait de tenter à lui seul, par sa seule influence médiatique, de faire détourner 4% des déchets de l'enfouissement en sollicitant les citoyens à réduire leur production de vidanges. Maximiser le premier R des 3RV ... et ça ne coûtera rien !!!

Le plan d'actions est un mécanisme d'intégration compte tenu de l'interdépendance des milieux social, économique et environnemental que soutient le développement durable. Le *Centre d'expertise sur les matières résiduelles* vous aidera certainement dans la poursuite des objectifs gouvernementaux en matière d'environnement 1998-2008 par le biais de la promotion des technologies innovantes québécoises, de la réflexion de son comité de sages et de la transmission d'informations à notre relève post-secondaire.

De plus, en multipliant la promotion de l'expertise québécoise à l'étranger, nous collaborerons à titre de levier au développement durable outre-frontières. Les enjeux planétaires dépassent les frontières !

Merci de l'intérêt que vous porterez au contenu de notre mémoire.

p.j. Agir pour l'avenir - Axes de développement et pistes d'action dans le domaine des matières résiduelles ;  
Réflexions sur la gestion des matières résiduelles